

## AVIS AU PUBLIC

### ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL ET DE SES ANNEXES AU LIEU-DIT « LAS QUETTAS », COMMUNE DE GOUZON

Par arrêté préfectoral en date du 12 février 2021, une enquête publique est prescrite en mairie de Gouzon pendant une durée de 32 jours, **soit du lundi 8 mars 2021 à 9 h au jeudi 8 avril 2021 à 17 h**, sur le projet mentionné ci-dessus.

Le dossier de demande de permis de construire est présenté par la SAS SOLEFRA 5 dont le siège se trouve 9, Croisée des Lys 68300 Saint-Louis.

Le dossier comprend notamment une étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale d'autorité environnementale compétente en matière d'environnement, ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet à cet avis.

Il sera tenu à la disposition du public, sous format papier, en mairie de Gouzon, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture au public, soit : **du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h, et de 14 h à 17 h 30.**

Le dossier sera également consultable sur le site des services de l'État dans la Creuse ([www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr), rubrique « enquêtes publiques ») et sur un poste informatique dans les locaux de la Préfecture de la Creuse, à Guéret, aux heures d'ouverture habituelles des bureaux.

**Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :**

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Gouzon,
- par voie postale en les adressant en mairie de Gouzon, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur,
- par voie électronique en précisant l'objet de l'enquête à l'adresse suivante : [pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr](mailto:pref-bpe-enquetes-publiques@creuse.gouv.fr)

**M. Guy BONTEMS, technicien supérieur en chef de la direction départementale de l'équipement en retraite, désigné par le Tribunal Administratif de Limoges pour conduire cette enquête, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'il assurera en mairie de Gouzon :**

- le lundi 8 mars 2021, de 9 h à 12 h,
- le mardi 16 mars 2021, de 14 h à 17 h,
- le mercredi 24 mars 2021, de 9 h à 12 h,
- le mercredi 31 mars 2021, de 14 h à 17 h,
- le jeudi 8 avril 2021, de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Gouzon, à la préfecture de la Creuse et sur le site internet des services de l'État dans la Creuse ([www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr), rubrique « enquêtes publiques »).

**Toutes informations concernant ce dossier peuvent être demandées à M. Etienne TRICHARD, président de la société et responsable du projet, Mobile : 06.62.76.41.26, courriel : [etienne.trichard@kronos-solar.fr](mailto:etienne.trichard@kronos-solar.fr).**

A l'issue de la procédure réglementaire, la préfète de la Creuse statuera sur la demande de permis de construire sous la forme d'un arrêté portant accord de permis de construire (éventuellement assorti de prescriptions) ou refus du permis de construire.